Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 05 mars 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

OBJET : Bâtiment de la Justice de Paix
Révision de la décision du Conseil communal du 30/08/2022
Nouvelle dénomination

Le Conseil Communal,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30 août 2022 décidant de dénommer l'immeuble sis à Houffalize, rue de Liège n°20, comme suit : « Justice de Paix » ;

Vu la modification de l'adresse postale de l'immeuble, désormais situé rue du Bois des Moines n°9 ;

Vu la demande émanant du Service Public Fédéral Justice, sollicitant l'utilisation de la dénomination « Ancienne Justice de Paix » au lieu de « Justice de Paix », afin d'éviter toute confusion pour les justiciables ;

Vu la décision du Collège communal du 20 janvier 2025 approuvant la nouvelle dénomination « Ancienne Justice de Paix », afin de clarifier la situation et d'éviter toute ambiguïté pour le public ;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE

Article unique : De dénommer l'immeuble sis à Houffalize, rue du Bois des Moines n°9, comme suit : « Ancienne Justice de Paix ».

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération